

AVIS AU PUBLIC – URBANISME

Concerne : Lotissement de terrains situés dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant ».

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 29 (1) paragraphes 4 et 5, le conseil communal, en sa séance du 5 octobre 2026, a approuvé les demandes de lotissement suivantes:

- Demande de lotissement présentée le 28 juillet 2026 par la société YouBuild Immobilier S.A. et les Consorts Hansen-Schmit de Mersch relative au lotissement d'une propriété inscrite au cadastre de la commune Mersch, section G de Mersch, sous le numéro 440/7646 en deux (2) lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction;
- Demande de lotissement présentée le 16 septembre 2026 par le bureau BEST G.O. Sàrl pour le compte de Madame Christiane Tunsch de Beringen, relative au lotissement de parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, sous les numéros 503/2044, 504/2537, 504/2539 et 504/2540, en cinq (5) lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction;
- Demande de lotissement présentée le 17 juin 2026 par Messieurs David Bettinelli et Cristobal Dominguez Rojas de Reckange, relative au lotissement de 2 parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, sous les numéros 950/3592 et 950/4338 en un (1) lot en vue de la régularisation des limites foncières;
- demande de lotissement présentée le 3 juillet 2026 par le bureau HO ARCHITECTES s.àr.l. pour le compte des Consorts KAUFFMANN de Rollingen relative au lotissement d'une propriété sise à Rollingen, 39, Rue Belle-Vue, inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen, sous le numéro 521/3288 en trois (3) lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction;

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les dossiers resteront déposés à l'inspection des intéressées pendant dix (10) jours, à savoir du 13 octobre au 23 octobre 2026 inclus, dans les bureaux du service technique communal dans l'annexe du château (mairie) de Mersch.

Mersch, le 13 octobre 2026

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,



le Secrétaire



le Bourgmestre